



## Neuf box jamais reçut et prélèvement abusif

Par **lilou91460**, le **06/05/2011** à **11:49**

Bonjour,  
voilà j'espère que vous pourrez m'aider.  
en 2008 je vais pour emménager.  
donc je contacte le fournisseur internet pour qu'il m'envoie la box avec internet à mon domicile.  
les semaines passent et toujours rien dans ma boîte aux lettres.  
j'appelle le service client qui me répond:  
"regardez sur votre compte internet pour voir le suivi de l'envoi"..  
intelligent comme réponse alors que je leur dis que j'ai rien reçu.  
n'ayant toujours rien, je décide de résilier avec lettre A/R en expliquant que je n'ai rien reçu  
donc je résilie..  
par la suite il me prélève 80 euros, sans qu'il m'en avise par courrier de la facture.  
donc je bloque le prélèvement vu que je n'ai rien reçu de leur part et aucune facture.  
par la suite sfr (ba vu neuf c'est fait racheté), m'envoie un courrier simple me demandant de payer.  
je renvoie un courrier en A/R en leur disant que je n'ai jamais rien reçu, que j'ai résilié car je n'ai rien reçu ect..  
ceux-ci continuent les menaces et les lettres simples.  
cela a duré jusqu'en 2009.  
après plus rien.  
et aujourd'hui en 2011 il revient à la charge me demandant la somme (qui n'est pas la même à 1 euro prêt).  
comme apparemment il y a un gros problème de compréhension, je vous demande ce que je peux faire.  
car j'enverrai un dernier courrier en A/R, mais quoi mettre dedans qu'il comprenne.  
merci à tous

Par **mimi493**, le **06/05/2011** à **17:34**

Prescription d'un an.

Je suppose que c'est une agence de recouvrement qui vous harcèle ?

Par **lilou91460**, le **06/05/2011** à **18:17**

oui c'était une agence de recouvrement qui me harcelé.puis depuis 2009 plus rien et la on est en 2011 et j'ai reçu une lettre d'huissier me disant de payer la somme(plus la même que au départ a 1 euros près environ).j'ai appelé l'huissier en lui expliquant ma petite histoire,du coup il renvoi le dossier a sfr pour contestation. donc je m'attend encor a recevoir des lettres de la société de recouvrement ou de sfr.

donc j'aimerais leur répondre une dernière fois, si je reçoit un courrier, avec de bon argument car la ca commence a m'énerver et apparament il savent pas lire.

en plus il sont vrément malhonnête,car plusieurs semaine après sfr m'a dit que neuf avait envoyé le modem a un point relais (alors que j'avai demandé au domicile) et je n'ai jamais recut un courrier m'en informant.

donc la logique veut que si il sont pro,et si il avait vrément envoyé le modem,du fait que je ne suis pas allé le chercher,vu que je n'étais pas aux courant, il aurait du le recevoir et ce demandé pourquoi...

en plus il m'on jamais demandé de le renvoyé quand j'ai résilier...

donc la il sont vrément malhonnête.

merci de votre aide.

j'attend vos réponse.

merci

Par **mimi493**, le **06/05/2011** à **22:13**

Si on revient vous embêter, exigez le titre exécutoire qui leur permet de faire cette demande de paiement.

Par **lilou91460**, le **06/05/2011** à **22:49**

daccord je leur demande cela.

je pense que c'est labonnement plus les frais de résiliation.

mais je leur ai dit que du fait que j'ai recut,les frais ne pouvaient s'appliquer et je ne devait pas payé l'abonnement vu que je n'ai rien consommé.

mais je leur demande cela par courrier.

je vous tiend au courant et merci de votre gentillesse